



POURQUOI ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES ?

Le Service Civique représente un bénéfice pour tous

• Pour les jeunes de votre territoire

Le Service Civique favorise leur engagement citoyen et renforce votre politique en faveur de la jeunesse.

• Pour votre collectivité

Le Service Civique permet d'expérimenter des projets d'innovation sociale, d'amplifier vos actions et d'aller à la rencontre de nouveaux publics.

• Pour l'ensemble des habitants

Tous peuvent ainsi bénéficier d'actions de cohésion sociale et d'une nouvelle proximité avec les services publics.

COMMENT ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE ?

Une démarche simple en 3 étapes avec un accompagnement dédié par votre référent territorial de Service Civique

1. Concevoir votre projet d'accueil

La conception d'une mission se fait en lien avec le service jeunesse de votre collectivité. Des exemples de missions sont disponibles dans le guide pratique des collectivités territoriales.

2. Prévoir les démarches administratives

Pour préparer votre projet d'accueil, consultez l'espace organismes sur le site service-civique.gouv.fr et contactez votre référent territorial de Service Civique de la Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ou de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

3. Mobiliser les 16-25 ans

Pour favoriser leur engagement citoyen au sein de votre collectivité, diffusez vos offres de missions sur le site service-civique.gouv.fr et auprès des relais jeunesse de votre territoire.

LE SERVICE CIVIQUE, C'EST AUSSI POUR MA COLLECTIVITÉ

Commune, intercommunalité, département, région... Vous souhaitez faire appel à des jeunes dans votre collectivité et développer le Service Civique sur votre territoire ?

Pour concrétiser votre projet d'accueil, 2 possibilités :

- **Demander votre propre agrément** pour accueillir des volontaires au sein de votre collectivité ou dans les collectivités membres de votre EPCI ;
- **Vous rapprocher d'une association agréée ou d'une autre collectivité agréée** au titre du Service Civique, pour qu'elle mette à votre disposition des volontaires sur des missions définies ensemble.

Votre espace dédié

service-civique.gouv.fr/page/collectivites-territoriales

Retrouvez tous les outils et informations utiles :

- Le Guide pratique des collectivités territoriales, « Accueillir des jeunes en Service Civique »,
- Le Référentiel de missions,
- Les coordonnées de vos référents territoriaux au niveau départemental ou régional,
- Le dossier de demande d'agrément.

DES MILLIERS DE JEUNES VOUS ATTENDENT SUR
SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR

#LePouvoirDetreUtile



Conception/Réalisation : Publicis Consultants - Crédits Photos : © Alexi Hobbs - Impression : Le Révérend Imprimeur.



COMMUNES,
INTERCOMMUNALITÉS,
DÉPARTEMENTS, RÉGIONS...

L'ENGAGEMENT DES JEUNES POUR LA COLLECTIVITÉ

#LePouvoirDetreUtile



LE SERVICE CIVIQUE

Une expérience unique

C'est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général pour **tous les jeunes de 16 à 25 ans**, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Seule la motivation compte

Indemnisée et sans condition de diplôme, la mission de Service Civique peut être réalisée en France ou à l'étranger, dans l'un des 9 domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation :



Culture et Loisirs



Éducation pour tous



Environnement



Solidarité



Sport



Intervention d'urgence
en cas de crise



Mémoire et citoyenneté



Santé



Développement
international et action
humanitaire

UN CONTRAT SPÉCIFIQUE

- La mission de Service Civique correspond à un engagement en faveur de l'intérêt général, qui se distingue des activités exercées par les agents publics, les personnels en contrats aidés et les stagiaires.
- La mission s'effectue sur une durée hebdomadaire de 24h minimum.
- Le volontaire est indemnisé 580,55€ net par mois, 472,97€ sont pris en charge par l'État et 107,58€ par la structure d'accueil ; **un coût maîtrisé pour la collectivité.**
- Le volontaire signe un contrat d'engagement et entretient un lien de coopération, défini par le Code du service national, avec la collectivité qui l'accueille.
- Le volontaire bénéficie d'un accompagnement personnalisé, avec un tuteur choisi au sein de votre collectivité.
- Le volontaire participe à une Formation Civique et Citoyenne (FCC) et une formation aux Premiers Secours (PSC1), pour lesquelles la collectivité perçoit une aide de l'Etat jusqu'à 160€ (100€ pour la FCC et 60€ pour la PSC1).

Le Service Civique favorise le « vivre ensemble » dans votre territoire, le rapprochement des citoyens, les liens intergénérationnels... Il bénéficie à toute la société.

DES AVANTAGES POUR LES JEUNES QUI S'ENGAGENT

Pendant leur mission

- Un accompagnement personnalisé avec un tuteur dédié.
- La carte du Service Civique pour bénéficier des mêmes avantages que la carte d'étudiants.
- L'Aide au Logement et l'Allocation aux Adultes Handicapés, cumulables avec l'indemnité mensuelle des volontaires.
- Une protection sociale complète, prise en charge par l'État.

Après leur mission

- Une attestation officielle à conserver pour faire valoir leur engagement de Service Civique.
- Un engagement valorisable tout au long de leur parcours : formation, emploi, bénévolat... notamment dans le cadre du Compte Permanent d'Activité (CPA).
- Des droits au titre de la retraite cumulés pendant la durée de leur mission.

“ L'implication et la motivation des jeunes participent à soutenir la dynamique dans les équipes d'agents titulaires en place, qui doivent penser leurs pratiques pour les transmettre aux jeunes en mission.

Une commune de 8 000 habitants



“

Accueillir des jeunes volontaires dans notre collectivité nous permet d'avoir un regard extérieur sur les services que nous proposons à la population, et ainsi d'améliorer le service rendu aux citoyens. Cela nous donne également l'occasion de pouvoir aider notre jeunesse à s'intégrer dans notre société et de trouver sa place dans son environnement.

Une communauté d'agglomérations de 150 000 habitants

LE SERVICE CIVIQUE EN COLLECTIVITÉ

Ville de Courcouronnes

Des volontaires sont mobilisés tous les ans depuis 2010 pour offrir des missions créant du lien avec les habitants dans une ville où ce lien est très important pour favoriser la cohésion sociale. Les jeunes mènent notamment des missions au Centre d'action sociale sur des projets d'accompagnement sportif, des actions de prévention santé ou encore développement de la participation des habitants... « C'est une occasion pour les jeunes de venir découvrir ce qu'est le bien commun en rendant service à la collectivité. Tout le monde a à y gagner ! ».

Stéphane Baudet, maire de Courcouronnes

Ville de Lille

À Lille Sud, quartier en pleine mutation, des volontaires en Service Civique réalisent des missions favorisant la proximité avec les personnes isolées. Il s'agit par exemple d'aller vers les personnes âgées dans le cadre de visites à domicile pour faire de la prévention (rappel des gestes et numéros utiles en cas de canicule ou grand froid) ou encore du portage de livres... « Pour nous à Lille, le Service Civique rime avec solidarité et lien social. Il rend service aux habitants ».

Walid Hanna, adjoint au Maire de Lille

Ville de Soissons

Les jeunes volontaires ont tous des missions différentes, mais de temps en temps ils sont regroupés pour mener des actions collectives : accompagnement dans les fêtes de quartiers, l'accompagnement pour les collectes de denrées...

« Je suis fier que Soissons soit la 1^{re} ville de l'Aisne à avoir eu recours à des jeunes en Service Civique ! »

Alain Crémont, Maire de Soissons.

« Accueillir des jeunes en Service Civique c'est pouvoir faire ce qu'on ne peut pas faire et qu'on rêve de faire ».

Sonia Gozdowski, tutrice au sein d'un CCAS.

